

Fiche

Les termes **comparatif** et **superlatif** désignent des **degrés de signification de l'adjectif**.

- Le comparatif permet d'établir une comparaison entre un adjectif et un autre élément à l'aide d'un **adverbe**. Cette comparaison varie selon trois degrés :

- l'**égalité** (Ex. : *Aujourd'hui, il fait **aussi** froid **qu'**hier*) ;
- l'**infériorité** (Ex. : *Aujourd'hui, il fait **moins** froid **qu'**hier*) ;
- la **supériorité** (Ex. : *Aujourd'hui, il fait **plus** froid **qu'**hier*).

Pour former le comparatif, on encadre donc l'adjectif sur lequel porte la comparaison à l'aide des expressions adverbiales *plus... que*, *moins... que*, *autant... que*, *aussi... que*. Le groupe introduit par *que* remplit une fonction de **complément du comparatif**.

- Le degré d'intensité le plus fort s'appelle le **superlatif** :

- le superlatif peut être **absolu** : dans ce cas, l'adjectif est précédé d'un adverbe exprimant l'intensité (*très, fort*) ;
- il peut aussi être **relatif** : dans ce cas, il permet de distinguer un élément au sein d'un ensemble. On le forme en employant l'article défini (*le, la, les*) suivi de l'adjectif au **comparatif de supériorité ou d'infériorité**.

- ATTENTION : Les adjectifs *bon, mauvais* et *petit* changent de forme :

- au comparatif de supériorité : *meilleur, pire, moindre* ;
- au superlatif relatif : *le meilleur, le pire, le moindre*.